centre d'accueil C A A D
pour adultes en difficulté

2012

RAPPORT ANNUEL

“ Au début je voyais le CAAD comme un trou noir dans lequel j’allais passer des années. Aujourd’hui grâce à lui, je peux m’imaginer un avenir. ”

Pierre*, résident du CAAD / *prénom d’emprunt

SOMMAIRE

Message de la Présidente 4

Rapport d'activité 6

Témoignage 11

Bilan comparé au 31 décembre 2012 et 2011 13

Rapport de l'organe de révision 14

centre d'accueil CAAD
pour adultes en difficulté

MESSAGE DE
LA NOUVELLE PRÉSIDENTE

> “**Il n’y a pas de situation désespérée,** le résident est une personne dont la dignité est reconnue, un individu ayant besoin de déterminer lui-même son existence.”

Cette deuxième année après le passage en fondation en avril 2011 a été marquée par le déménagement d’une partie des activités du CAAD dans des locaux transitoires, par l’intégration du projet de nouveau bâtiment dans la planification cantonale et par un changement de présidence au sein du conseil de fondation.

Des locaux transitoires

Le bâtiment de la route du Léman compte treize lits. Le nombre de suivis ambulatoires (appartements protégés, suivis socio-éducatifs) a continué de progresser au point qu’en journée le centre accueillait une douzaine d’externes. Outre leur vétusté, l’exiguïté des locaux constituait un facteur aggravant pour ces personnes en situation de handicap psychique. Une solution à court terme devenait urgente et ne pouvait attendre l’installation dans le nouveau bâtiment.

Depuis novembre, le CAAD a pu ainsi louer et aménager une surface de 440 m² à quelques pas des ateliers d’occupation, dans la zone industrielle des Quiess à Saxon, pour accueillir une partie de ses activités. Cet espace abrite désormais les accueils de jour, les thérapies ainsi que l’administration du CAAD qui était aussi à l’étroit. Pour la première fois, le directeur a son propre bureau !

Projet de construction

L’année 2012 a été jalonnée par plusieurs étapes dans le projet de construction : le nouveau CAAD a été officiellement intégré à la planification cantonale en juin, tandis que le calcul des coûts a pu être précisé en fin d’année. Le projet, qui avoisinera 17 millions de francs, devra encore être approuvé par le Grand Conseil durant l’année 2013. Les travaux pourraient commencer au printemps 2014 et durer 18 mois.

La nouvelle structure comptera 21 places en hébergement résidentiel et 10 places pour des courts-séjours placés en urgence. Les accueils de jour, les thérapies, l'administration et une partie des ateliers d'occupation rejoindront également le nouveau bâtiment.

Changement de présidence

Le CAAD actuel résulte de plus de 30 ans d'histoire et a régulièrement évolué. Mais ses fondements demeurent inchangés quant aux valeurs : il n'y a pas de situation désespérée, le résident est une personne dont la dignité est reconnue, un individu ayant besoin de déterminer lui-même son existence.
En cette période de transition, l'année 2012 a été marquée par le départ du président du conseil de fondation, M. Daniel Depelteau au mois de septembre. Vice-présidente et membre du comité du CAAD depuis 1997, j'ai pris sa succession avec pour motivation principale d'œuvrer à la pérennité de ces valeurs dans les changements en cours et à venir. La capacité d'accueil du CAAD qui va presque doubler lors de l'installation dans le nouveau bâtiment est l'un des principaux d'entre eux.

Sarika Pilet

RAPPORT **D'ACTIVITÉ**

Quand une société, aux travers de ses différents acteurs sociaux, se mobilise pour trouver des solutions en faveur des personnes les plus vulnérables, il faut s'en féliciter. C'est un signe de bonne santé démocratique. Evidemment, chacun le fait pour des raisons diverses. Ce qui compte, c'est le respect de la Loi fédérale sur les institutions destinée à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI).

Au CAAD, nous sommes dans un projet qui, malheureusement, tarde à voir le jour. La construction de nos nouveaux bâtiments, qui aurait dû être validée au printemps 2013, n'a pas passé la rampe du Conseil d'Etat. Pourtant, ce projet permettrait d'augmenter le nombre de lits et d'optimiser notre prise en charge dans l'accueil de personnes en grande précarité psychique et sociale. De plus, il présenterait l'avantage d'offrir une vraie alternative au canton entre l'hôpital et la prison en termes d'aide, de soins et de sécurité.

Une interdisciplinarité indispensable

Les chambres pupillaires réclament un lieu pour les placements à des fins d'assistance (PAFA). Les services de l'application des peines et des mesures (SAPEM) veulent des institutions qui assurent la sécurité pour les Art. 59 al.2 à 64 du Code Pénal Suisse (CPS) et les hôpitaux psychiatriques recherchent la garantie de la continuité des soins auprès des établissements sociaux. Nous avons, tout au long de ces années, cherché à répondre à ces trois interlocuteurs en trouvant des solutions innovantes à un coût inférieur à celui qu'ils proposent. La forte demande de placements provenant de toute la Suisse romande nous confirme un accroissement de cette population et, parallèlement, révèle un manque de places d'accueil. Nous constatons qu'il est fini le temps où l'on pouvait se spécialiser dans un domaine. L'émergence des problèmes socio-sanitaires et sécuritaires, ainsi que leur complexité et difficulté, nous force à

Nombre de collaborateurs

- EPT coll
- Nbre résidents

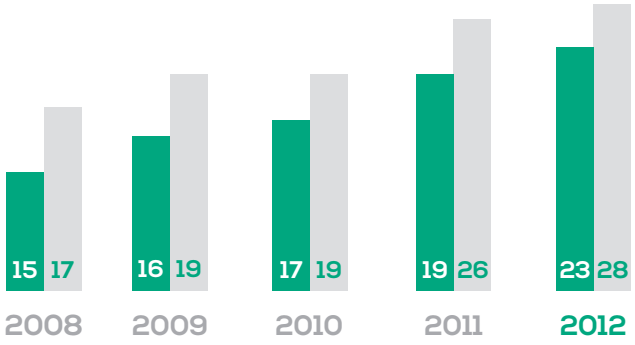

développer de nouvelles manières d'organiser et d'élargir les champs d'action du travail social.
L'interdisciplinarité est devenue indispensable pour appréhender et répondre à ce phénomène de société. Dans la constellation des différentes institutions sociales romandes, nous nous positionnons dans l'accompagnement de personnes ayant non seulement des troubles psychiatriques, mais aussi des comportements déviants. Ces personnes proviennent de diverses instances, qu'elles soient civiles, pénales et / ou hospitalières, et demandent un encadrement soutenu et constant.
Toutefois, nous réalisons que certaines personnes nécessiteront une prise en charge à vie, d'autres demanderont un encadrement avec un minimum de soutien et pourront progresser en retrouvant la quiétude d'un domicile privé. Nous essayons tous de les réintégrer dans une vie sociale acceptable, une vie que chacun a le droit d'espérer vivre. C'est pourquoi nous diversifions nos activités par une offre de prestations qui, d'une part, se concentre sur la vie en institution, en appartement protégé ou en domicile privé. D'autre part, nous proposons des occupations en ateliers ainsi que des animations culturelles et sociales.

DP : domicile privé
PCHM : prise en charge hors murs
PCR : prise en charge résidentielle

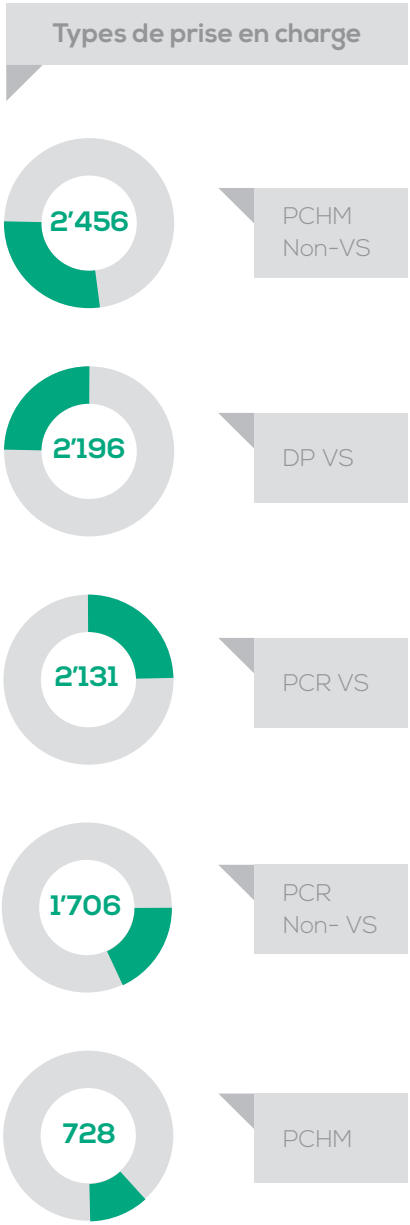

En cela, il n'y a rien de très original. Mais peut-être est-ce dans la méthode que nous appliquons que nous arrivons à les aider ? Pour réaliser ce travail, nous avons développé différents secteurs par lesquels nous proposons des prestations :

- thérapeutiques grâce à l'intervention hebdomadaire de nos psychologues et bimensuelle du médecin psychiatre
- médicales grâce à un suivi journalier effectué par notre personnel soignant et hebdomadaire par le médecin généraliste
- éducatives via un accompagnement quotidien et personnalisé prodigué par notre personnel éducatif
- occupationnelles au travers d'ateliers encadrés par notre équipe de maîtres socio-professionnels
- de loisirs organisées et soutenues par notre animatrice socio-culturelle
- administratives gérées par notre comptable et notre secrétaire sociale.

Une demande croissante

Ces dernières années, nous sommes confrontés à une augmentation de demandes concernant des personnes sous article 59 alinéas 2 du CPS (Code Pénal Suisse), mesures thérapeutiques institutionnelles en milieu ouvert pour des traitements de troubles mentaux.

Lorsque l'auteur souffre d'un grave trouble mental, le juge peut ordonner un traitement institutionnel aux conditions suivantes :

- l'auteur a commis un crime ou un délit en relation avec ce trouble
- il est à prévoir que cette mesure le détournera de nouvelles infractions en relation avec ce trouble.

Le traitement institutionnel s'effectue dans un établissement psychiatrique approprié ou dans un établissement d'exécution des mesures.

La privation de liberté entraînée par le traitement institutionnel ne peut en règle générale excéder cinq ans. Si les conditions d'une libération conditionnelle ne sont pas réunies après cinq ans et qu'il est à prévoir que le maintien de la mesure détournera l'auteur de nouveaux crimes ou de nouveaux délits en relation avec son trouble mental, le juge peut, à la requête de l'autorité d'exécution, ordonner la prolongation de la mesure de cinq ans au plus à chaque fois.

Cela nous a inévitablement conduits à développer une meilleure collaboration avec les divers services pénaux romands et particulièrement celui du Valais, par l'amélioration des modalités d'accompagnements et par l'application des mesures pénales.

PROVENANCE
DES RÉSIDENTS
20
VALAIS
7
GENÈVE
1
FRIBOURG
1
JURA
1
VAUD

Pour toutes ces personnes fragilisées par leurs troubles psychiques et quelle que soit leur situation civile ou pénale, il convient de renforcer durablement leur intégration. Pour ce faire, un séjour en institutions à visées thérapeutiques et éducatives pour recevoir des soins et de l'aide, est souvent nécessaire. Mais il est tout aussi primordial d'envisager un retour vers la société avec un minimum de sécurité. Nous essayons de le faire avec professionnalisme.

Un nouveau lieu de vie

A la fin octobre 2012, nous avons emménagé dans des nouveaux locaux à quelques encablures du foyer. Cette étape, qui devait être provisoire jusqu'à la construction de nos nouveaux bâtiments, était plus que nécessaire pour le personnel mais avant tout pour les résidents. En effet, il ne nous était plus possible de nous retrouver sur le lieu de vie résidentiel qui ne peut contenir qu'un tiers des quarante personnes en journée. Le manque d'espace ainsi que le bruit occasionnaient beaucoup de désagréments.

Pour remédier à cette situation, il nous a fallu prendre une décision rapide puis opérer ce changement dans un délai de quatre mois. La perspective d'améliorer nos infrastructures en offrant des meilleures conditions de travail était enthousiasmante mais a malgré tout généré un certain stress.

L'accueil de nos résidents sur deux sites enrichit la prise en charge, leur qualité de vie ainsi que leur suivi. Pour cela, nous avons séparé notre équipe éducative en deux secteurs : pour la prise en charge résidentielle : 13 personnes (PCR) et pour la prise en charge hors murs : 17 personnes (PCHM).

En parallèle nous avons renforcé les secteurs administratif, psychologique, soins et ateliers en aménageant de nouveaux locaux.

André Naudin
Directeur

André Naudin, Directeur du CAAD

TÉMOIGNAGE DE **PIERRE**

> “**C’est comme si on prend un bâtiment.** Aujourd’hui j’ai déjà posé les fondations et je suis gentiment en train de monter les murs en briques.”

Pierre est l’un des « placements pénaux » qui illustre la particularité de la prise en charge du CAAD. Il fait partie de ces personnes fragilisées par leurs troubles, pour lesquelles le milieu carcéral est inadapté. Au CAAD, nous pouvons leur apporter soins et aide, renforcer leur apprentissage des habiletés sociales et développer leur sens commun.

« J’ai un parcours de vie très difficile. A cause de mes nombreuses commotions cérébrales, dont la plus grave à l’âge de 4 ans, j’ai accumulé un retard scolaire qui m’a mis à l’écart des autres. J’ai commencé à fumer du cannabis à l’âge de 15 ans, sans trop savoir ce que c’était. Mais j’ai aimé le produit et je n’ai plus pu m’en passer. Grâce à lui je vivais perdu dans mon monde…
En 2005, j’avais 20 ans, j’ai fait une “connerie” de mœurs. J’ai écopé d’une peine de 4 ans avec sursis, assortie d’une amende. Mes parents ne voulaient pas me garder à la maison et je suis arrivé une première fois au CAAD. Je ne comprenais pas ce que je faisais là, j’estimais que je n’étais pas au bon endroit. Je suis parti.

Pendant quelques temps, tout s’est bien passé, j’habitais un petit studio, j’enchaînais les petits boulots mais je consommais toujours du cannabis et je buvais… Puis en 2009, j’ai récidivé dans une histoire de mœurs. Le procureur m’a mis un article (ndlr : privation de liberté). Il m’a assigné un tuteur qui m’a placé dans une institution. J’ai fugué à plusieurs reprises, consommé du cannabis, à tel point que je me suis fait mettre dehors au bout d’un mois. J’ai donc dû purger ma peine en prison. C’était trop dur pour moi, inadapté à mon besoin de bouger, de me dépenser. Je touchais le fond.

J’ai adressé une demande aux responables du CAAD pour qu’ils me reprennent. Ils ont accepté. Comme la première fois, je ne me sentais pas à ma place et je jouais un double jeu en permanence… Je disais que tout allait bien mais au fond, c’était tout le contraire. J’ai à nouveau fugué durant 18 heures, juste avant de pouvoir bénéficier d’une sortie.
Je suis revenu de mon plein gré mais durant ce laps de temps, j’ai à nouveau consommé et bu…

Durant le camp d'été, suite à une blessure et comme les contre-douleurs ne me faisaient aucun effet, j'ai pris des médicaments à d'autres résidents, je me suis éclaté la tête. Je me sentais trop mal et j'ai encore fugué. J'avais la boule au ventre chaque jour. Au bout d'un mois, la police m'a arrêté. Retour en prison. Mon père a fait un infarctus à ce moment-là et j'ai enfin vu la réalité en face. J'ai compris et admis que je n'allais pas bien, que j'avais besoin d'aide.

Le CAAD m'a repris à fin 2012, après 23 jours passés en prison, en m'avertissant que c'était ma dernière chance. Grâce à lui et à ma prise de conscience, j'ai réussi à évacuer tout ce qui traînait au fond de moi et depuis, ça se passe bien, même si c'est dur. Bien que je vive dans une institution, je suis heureux.

Parmi les différents ateliers occupationnels proposés au CAAD, c'est l'atelier cuisine qui me plaît le plus, simplement parce que je suis une personne active, qui a besoin de bouger. Mais aussi parce que le chef de cuisine me fait confiance : il m'accorde une certaine autonomie et ça me donne de l'assurance. J'ai mon parcours, mais j'avance gentiment. C'est ce qui me tient debout.

Le sport me passionne. Mais suite à une blessure je vais devoir me faire opérer et donc arrêter durant plusieurs semaines. Ça ne sera pas évident.

Je réalise que j'ai de la chance d'avoir des éducateurs qui m'entourent, alors qu'auparavant, je n'avais pas confiance en eux. C'est à ma référente que j'ai dit les mots que je n'avais jamais prononcés auparavant. Ça m'a soulagé… J'ai réussi à changer, à mûrir. Je sais maintenant que c'est moi qui choisis ma vie, d'accepter ou non ma situation. Mais si je ne l'accepte pas, je ne vais jamais avancer.

Dans 2 ou 3 ans je serai libre. Je vais bientôt pouvoir sortir non accompagné et l'an prochain, je pourrais certainement aller en appartement protégé. Puisque j'arrive à vivre ici, j'aurais une carapace bien solide pour la suite. Dehors, je ne me laisserai plus stresser, angoisser ou frustrer. A terme je me vois vivre dans mon propre appartement, avec quand même un soutien psychologique car c'est important pour moi. Je m'imagine bien être pépiniériste.

Je n'imagine pas récidiver, je sais que ma dépendance n'est pas réglée, mais je vois les choses différemment. Lorsqu'on fume, on se sent dans une bulle et on a l'impression de ne plus avoir de souci. C'est à cause de ça qu'on fait des "conneries" ».

BILANS **COMPARÉS** AU 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

ACTIF	31.12.2012	31.12.2011
CIRCULANT		
Caisse	16'680	13'896
CCP	30'081	4'092
Visa compte carte de crédit	13'839	5'229
UBS Epargne	155'184	170'044
UBS Réserve	295'494	295'086
UBS CC	0	68'984
Garanties de loyer	26'089	19'022
Débiteurs	381'697	369'153
Titres	101'443	92'795
Stock marchandises	0	2'000
Dépôt de garantie leasing	2'000	1'000
Impôt anticipé à récupérer	1'534	1'075
Actifs transitoires	181'967	93'001
	1'206'008	1'135'377
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Immeubles	2'011'145	2'051'145
Subvention OFAS Immeubles	(1'034'145)	(1'034'145)
Véhicules	63'425	31'750
Subvention Etat du Valais véhicules	(43'425)	(15'750)
Matériel et mobilier	176'928	110'865
Subvention Etat du Valais matériel et mobilier	(116'928)	(34'865)
Informatique	39'000	9'000
Subvention Etat du Valais Informatique	(30'000)	0
TOTAUX DE L'ACTIF	**2'272'008**	**2'253'377**

PASSIF	31.12.2012	31.12.2011
DETTES A COURT TERME		
Fournisseurs-créanciers	142'128	145'400
Etat du Valais - suventions à rembourser	150'629	255'217
Autres dettes à court terme	57'380	22'767
UBS CC	9'692	0
		0
	359'829	423'384
PROVISIONS		
Provision pour pertes sur débiteurs	32'000	24'700
DETTES A LONG TERME		
UBS PH Saxon	422'000	446'000
CAPITAUX PROPRES		
Capital initial	451'718	451'718
Provision pour rénovation Saxon	150'000	150'000
Fonds de réserve d'exploitation	384'152	285'267
Bénéfice non réparti CAAD	472'308	472'308
	1'458'178	1'359'293
TOTAUX DU PASSIF	**2'272'008**	**2'253'377**

FIDUCIAIRE DANIEL HEIZ SA

EXPERTS-RÉVISEURS AGRÉÉS

RUE DU VILLAGE 17
CH-1436 CHAMBLON

TÉL. 024 447 21 21
FAX 024 447 21 22

E-MAIL INFO@FDHSA.CH
SITE WWW.FDHSA.CH
IDE CHE-106.397.400
TVA CHE-116.289.692

Fondation CAAD - Centre
d'accueil pour adultes en difficulté
Route du Léman 95
1907 Saxon

Chamblon, le 13 février 2013
3205/DH/BA/df

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT AU CONSEIL DE FONDATION

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Fondation CAAD – Centre d'accueil pour adultes en difficulté pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE DANIEL HEIZ SA

D. Heiz
Expert-réviseur agréé

Annexes :
- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

Impressum

Textes : Agence dialog - Danièle Bovier
Photos : lafouinographe.com - Aline Fournier
Graphisme : Boomerang Marketing - Thomas Défago
Impression : Mengis Druck AG Visp

centre d'accueil CAAD
pour adultes en difficulté

Route du Léman 95
CH-1907 Saxon

T +41 27 744 33 95
F +41 27 744 33 17

info@caad-valais.ch
www.caad-valais.ch